

LETTRE DE MON PAPI

Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations

Submersion marine : inondations et gestion du trait de côte

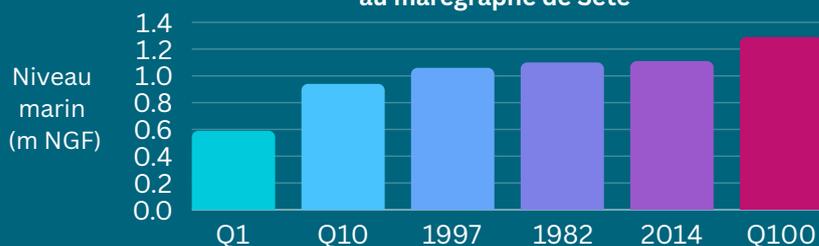
Inondation temporaire d'une zone côtière par la mer, la submersion marine peut se produire lors d'évènements tempétueux forts qui touchent un littoral affaibli par des coups de mer antérieurs, présentant des défenses, barres d'avant-côte, plages et dunes érodées et fragiles.

Cette succession d'évènements met à mal l'équilibre entre accrétion sableuse (en été) et érosion (en hiver). D'où l'élaboration d'une stratégie de gestion du trait de côte qui s'intéresse aux variations à long-terme, complémentaire à la stratégie de gestion du risque inondation, axée sur les évènements.

Plusieurs tempêtes ont marqué le littoral ces dernières décennies, plus récemment celle de novembre 2014 a marqué par la forte surcote du niveau marin engendré.

Les paramètres qui caractérisent une tempête exceptionnelle sont la force de la houle, la hausse du niveau marin, et une durée allant jusqu'à plusieurs jours.

Niveau d'eau maximum atteint pendant les tempêtes, au marégraphe de Sète



Q10 signifie que l'aléa est de période de retour 10 ans.

La hausse du niveau marin peut engendrer des inondations dans les points bas et limiter l'évacuation des eaux de pluie dans les villes en bord de mer ou d'étang.

Une houle puissante et prolongée peut elle ouvrir des brèches sur les plages et dunes fragilisées et accentuer la submersion dans les quartiers exposés.

Tempête de novembre 2014
aux Aresquiers (photo ML)



Tempête de novembre 1982 à Frontignan

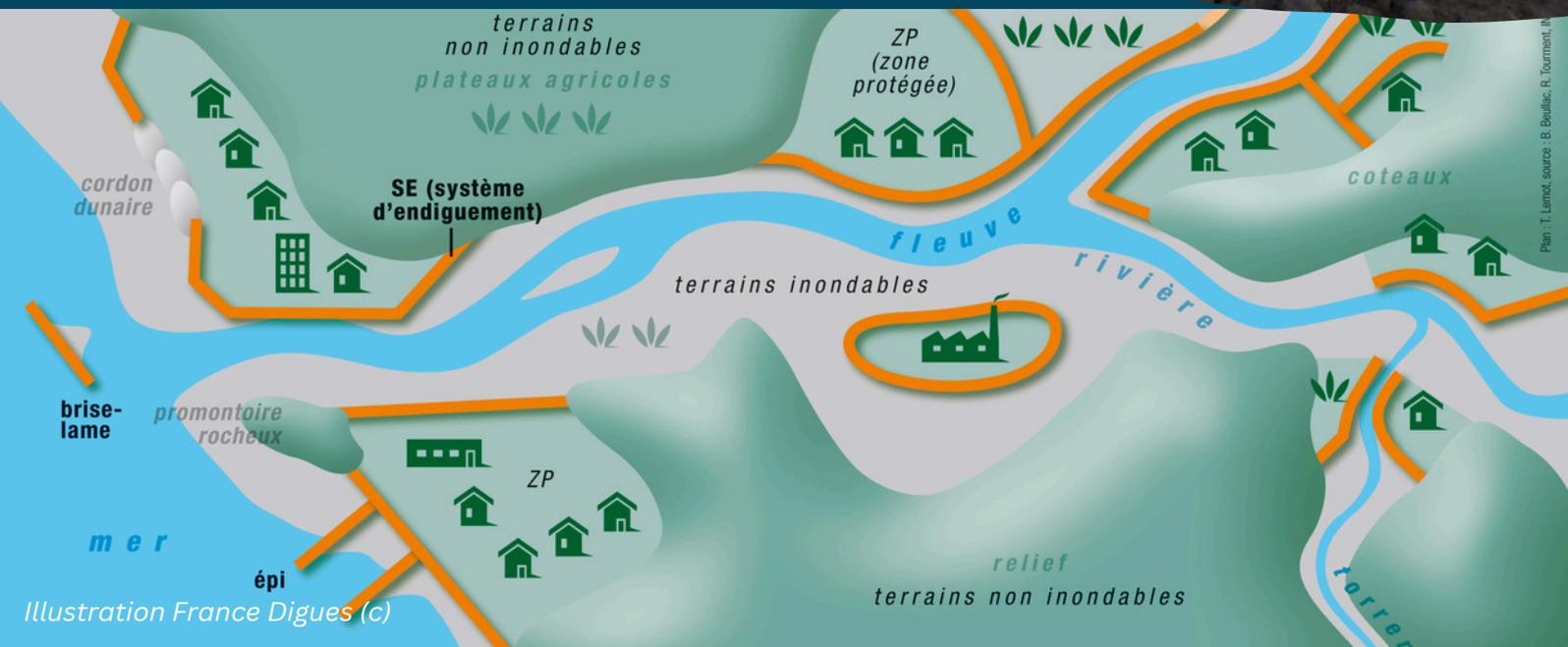
Inventaire et classification des systèmes d'endiguement

La loi MATPAM (2014) impose aux EPCI-FP la gestion des digues de défense contre les inondations et submersions.

Il revient au Gemapien de faire l'inventaire des protections existantes sur son territoire et d'engager les **procédures de classement ou de neutralisation** suivant l'intérêt que présente l'ouvrage pour la prévention du risque inondation.

L'étude débutera en juillet et devrait s'achever à la mi-2025. Elle intégrera une concertation avec l'ensemble des partenaires et communes pour établir la **stratégie locale de gestion et d'entretien des ouvrages retenus**.

L'étude préparera également les études de danger (EDD) nécessaires aux autorisations environnementales qui seront inscrites au PAPI (dès 2026) le cas échéant.



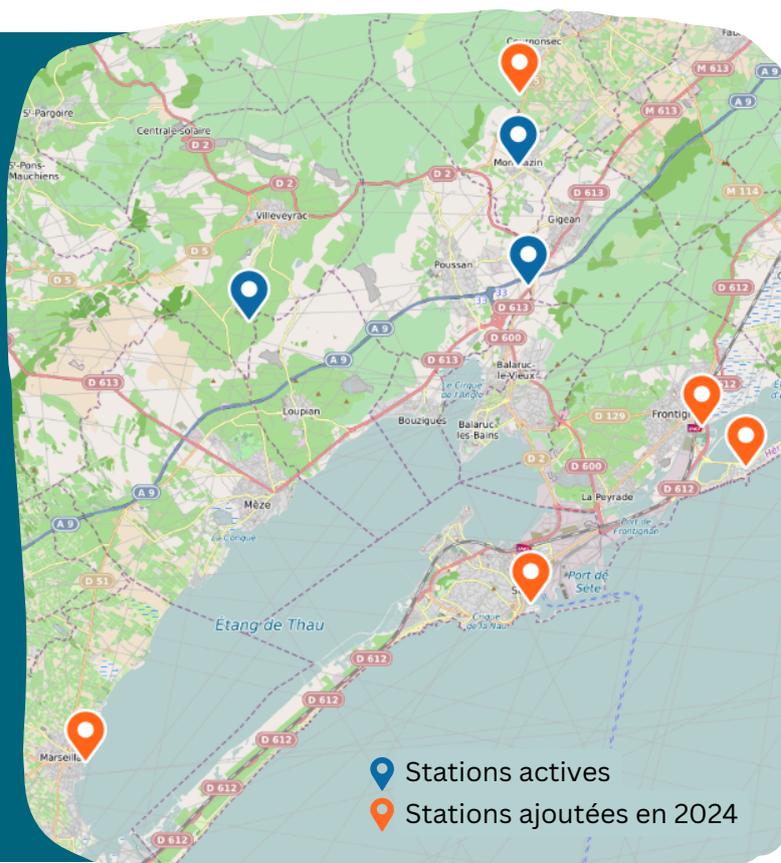
Nouvelles stations VIGITHAU Risques

Afin d'améliorer le service proposé aux communes avec Predict Services, le SMTB va élargir son **réseau de surveillance et d'avertissement**.

Après 3 stations installées sur les cours d'eau en 2022, **4 nouvelles** verront le jour cette année : au niveau du port de Marseillan-Ville, du canal de Frontignan, du port de Frontignan-Plage et sur la source de la Vène.

Ces nouvelles données permettront l'anticipation des débordements mais aussi de la contrainte d'évacuation des eaux de pluie et de la submersion marine. La dynamique de surcote entre mer et étangs lors des tempêtes pourra également être mieux connue.

Couplées aux données de prévision et d'observation produites par le **système GardIAN** en place à Marseillan et Frontignan, l'anticipation des risques littoraux sera plus précise et plus efficace.



THAU ALABRI est bien lancé !

Ce nouveau dispositif permet aux propriétaires de biens en zone inondable de réaliser un diagnostic gratuit de la vulnérabilité du bâti et de ses équipements essentiels. Sur le périmètre de l'action, près de **5 700 bâtiments d'habitations et commerciaux** sont concernés **selon le PPRI**, ce chiffre monte à 10 500 lorsque l'on prend en compte le risque ruissellement cartographié dans le cadre de la SLGRI par le SMBT en 2019.

Quelques chiffres

- 240 000 € pour les diagnostics
- 360 000 € pour les travaux
- Objectif de 250 diagnostics en 2024/25
- Diagnostic financé à 100 % et travaux de mitigation financés à 80 %

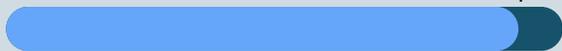
Le point au 1er juillet 2024

i 25 diagnostics ont été effectués

50 programmés 80 projetés /2024



46 habitations 4 entreprises



600 courriers distribués 6 800 éligibles



En octobre, le groupe d'assurance Covéa (MAAF et GMF) réalisera une campagne d'appel auprès de ses 820 assurés éligibles au dispositif sur le périmètre de l'action.

Le taux de conversion entre éligibilité et réalisation est généralement de 10 %. Ce taux augmente fortement lorsqu'une inondation est survenue récemment et lorsque le portage politique du dispositif est fort.



Diagnostic au centre-ville de Mèze

Au port de Sète, on allie sensibilisation et diagnostics de vulnérabilité des amodiataires

Lancée début juillet, la mission a été préalablement discutée avec les amodiataires du port concernés pour s'assurer de sa pertinence et de sa bonne réalisation.

Un 1er temps sera consacré à l'identification des zones les plus sensibles ainsi qu'à la sensibilisation au risque inondation et à la démarche de réduction de la vulnérabilité. Ceci permettra de cibler les entreprises plus exposées pour réaliser les diagnostics.

En chiffres :

- Montant : 82 000 €, financé à 80% (FPRNM et Fonds Vert)
- Réalisation de l'été 2024 à l'été 2025
- 25 diagnostics prévus entre novembre et février

